

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 20 FEVRIER 2020

L'an deux mil vingt, le vingt février à 18 heures,  
les membres du Conseil Municipal de  
la Commune de Cerelles réunis en séance ordinaire  
au lieu habituel de ses séances sur  
Convocation de Monsieur POULLE Guy,

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 12  
Date de convocation : le 14 février 2020

**Présents:** M. POULLE Guy, Mme GROSBOIS Chantal, M. RAGOT Sylvain, M. GABORIT Frédéric, M. GABORIAU Jacques, M. THOMAS Alain, Mme TALBERT Maria, M. MULTEAU Gérard, Mme DE SAINT SALVY Marie-Christine, Mme ROLSHAUSEN Monique, M. BAUDE Théo, Mme BODIER Isabelle

**Absents représentés :** NEANT

**Absents non représentés :** Mme PONS Caroline, M. BAUDU Clément, Mme GROUX Gisèle

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h.

La séance est enregistrée.

**Secrétaire de séance :** Mr THOMAS Alain se présente et est élu secrétaire de séance à l'unanimité.

## Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 23 janvier 2020
2. Bail commercial Le P'tit Saint Pierre : fixation du loyer
3. Autorisation de remboursement de frais engagés par une conseillère municipale
4. Autorisation d'ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2020
5. Informations du Maire

### 1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JANVIER 2020

M. Le Maire soumet au vote le Procès-verbal du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2020.

### 2. BAIL COMMERCIAL LE P'TIT SAINT PIERRE

Monsieur le Maire propose de fixer par délibération les modalités financières de location du local commercial situé 5-7 rue de la grand maison (parcelle C 904) pour l'activité Café/Bar/Restauration /Epicerie/Journaux/Jeux.

Ce bail sera passé entre la commune de CERELLES et, Mme BERGER Véronique et Mr DUBOIS Jeremy agissant pour le compte de la société « Le P'tit Saint Pierre ».

Ce bail prendra effet à compter du 25 février 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **DECIDE** à la majorité de fixer le loyer mensuel à 350€ HT (9 voix pour 350€ HT - 3 voix pour 300€ HT)
- **APPROUVE**, à l'unanimité, une période de gratuité de 6 mois du loyer, de telle sorte que le 1<sup>er</sup> loyer sera du à compter du 25 août 2020.

### 3. AUTORISATION REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Dans le cadre des animations de Noël et notamment la boîte aux lettres du Père Noël, une conseillère municipale (Mme de Saint Salvy Marie Christine) a procédé à l'achat de fournitures (magasin Auchan), destinées aux enfants qui ont participé, sur ces deniers personnels.

Ces fournitures d'un montant de 26€ doivent être prises en charge par le budget communal. Par conséquent, Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de lui rembourser cette somme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- **AUTORISE**, à l'unanimité, le remboursement de la somme de 26€ à Mme de Saint Salvy Marie Christine, conseillère municipale

#### 4. AUTORISATION OUVERTURE CREDITS INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020 (Budget Communal)

L'article L1612-1 du code général des collectivités territoriales précise que l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Monsieur le Maire propose de recourir à cette faculté, de l'autoriser à engager et mandater les dépenses ci-dessous, dans l'attente du vote du budget primitif 2020.

Cette autorisation concerne un montant et une affectation précise : PROGRAMME EQUIPEMENT BIBLIOTHEQUE (N°245)

Objet	Imputation	Montant TTC
Commande Livres		
<i>La Boite à livres</i>	2188	499.80€
<i>Libr'enfant</i>	2188	323.96€
<i>BEDELIRE</i>	2188	532.82€
Commande DVD		
<i>RDM Video</i>	2188	625.00€
<b>TOTAL</b>		<b>1 981.58€</b>

Les crédits seront inscrits obligatoirement au budget primitif 2020 lors de son adoption.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré**

- **AUTORISE**, à l'unanimité, Monsieur le Maire, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement citées ci-dessus.

#### INFORMATION DU MAIRE

⇒ *Bureau de vote-Elections municipales*

Monsieur Poulle invite les conseillers municipaux présents à s'inscrire pour assurer une permanence lors du scrutin du 15 mars 2020, selon leurs disponibilités.

⇒ *Nomination poste Adjoint Administratif*

Mr le Maire indique que suite à la création du poste lors de la réunion dernière, une vacance d'emploi avec publicité légale a été transmise via le Centre de Gestion 37. Mme MERCIER Sophie a été nommée sur ce poste à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020. Cette date correspond également à la radiation pour mise en retraite de l'agent précédemment titulaire du poste.

Par conséquent les services municipaux (Mairie/Agence Postale) seront ouverts désormais le mercredi après-midi, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020.

⇒ *Travaux agrandissement cantine et construction bloc sanitaire (côté école primaire)*

Monsieur Poulle indique que le service de restauration pour l'ALSH 2020 sera déplacé au sein de la salle Cersilla, avec accord du prestataire Valeurs Culinaires, puisque les travaux d'agrandissement de la cantine seront réalisés au mois de Juillet.

⇒ *City stade*

Suite à l'audience du 23 janvier 2020, Monsieur le Maire indique le jugement a rejeté la requête de la partie adverse à la commune.

⇒ *Licence IV*

Monsieur Poulle rappelle que la procédure de saisine du Procureur de la République est toujours en cours. Aucune pièce opposable n'a été présentée par l'ancien exploitant du débit de boissons qui viendrait attester de sa propriété de la Licence IV. Par conséquent, selon un avocat consulté par Mr Poulle, la licence IV serait bien toujours détenue par la commune de Cerelles.

**La séance est levée à 18H55**

Fait à Cerelles, le 25/02/2020

Certifié conforme,

Le Maire, Guy **POUILLE**

